



Madame Élisabeth Borne
Première Ministre
57 rue de Varenne,
75007 Paris

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Madame Sarah El Haïry
Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Chargée de la Biodiversité
246 boulevard Saint Germain,
75007 Paris

Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne,
75007 Paris

Copie : **Marie-Amandine Stévenin**
Présidente de l'UFC - Que Choisir

Paris, 17 octobre 2023

OBJET : Travaux en cours pour la définition d'un cadre pour l'information environnementale sur les produits de grande consommation – Lettre Ouverte

Madame la Première Ministre, Madame et Messieurs les Ministres,

Dans le cadre de nos fonctions de chercheurs, nous avons accepté de produire une expertise scientifique interdisciplinaire concernant le projet d'un cadre pour l'affichage environnemental porté par le gouvernement. Nous sommes écologue, agronome, sociologue et géographe spécialisés, entre autres, sur les interactions et impacts des systèmes de production agricoles et alimentaires sur les écosystèmes et sur les territoires.

Cette mission fait suite à une requête de l'UFC - Que Choisir en janvier 2023 auprès du Cabinet de Madame la Ministre chargée de l'Écologie, requête acceptée en février après transmission d'éléments de Curriculum Vitae. Cette association de consommateurs est attentive, aux côtés d'autres acteurs de la société civile, au processus en cours pour définir un cadre pour l'information environnementale sur les produits de grande consommation, notamment alimentaires et textiles.

La requête avait été formulée avec pour objectif explicite de disposer d'un éclairage scientifique sur les travaux de l'affichage environnemental en mobilisant des chercheurs de disciplines complémentaires à celles mobilisées jusqu'à présent, notamment au sein du conseil scientifique de l'ADEME.

Ce rôle de conseil et d'analyse critique nous permet de déployer l'expertise scientifique de nos travaux sur les sujets agricoles et alimentaires selon une démarche de science ouverte, participative et désireuse de contribuer positivement à la transition écologique.



Concernant le dossier qui a été porté à notre attention, nous souhaitons vous faire part d'une perplexité partagée sur la manière dont est mené le processus de conception et de concertation relatif à cet outil stratégique pour la transition écologique, et particulièrement de préoccupations importantes quant aux méthodologies de calcul d'impact préfigurées à date.

L'affichage environnemental est un projet stratégique majeur en raison de son impact sur le comportement des consommateurs, sur les entreprises par les formes d'éco-conception à privilégier mais aussi sur les nouvelles politiques publiques agricoles et alimentaires qu'il induira. Sa conception et sa mise en œuvre nécessitent par conséquent une vigilance pour limiter au maximum les erreurs d'évaluation et d'interprétation pouvant découler de multiples facteurs.

Au regard des analyses que nous menons sur le contenu conceptuel, technique et prescriptif de dispositifs proposés pour l'évaluation de l'impact environnemental des produits alimentaires, nous souhaitons par la présente attirer l'attention sur plusieurs points critiques et vous faire part de nos préoccupations et propositions pour assurer le succès du cadre général d'affichage environnemental.

En premier lieu, fixer pour cette fin d'année une méthodologie gouvernementale proche des versions actuelles d'Ecobalyse, c'est à dire s'appuyant sur le PEF¹, aurait des conséquences délétères, notamment en entamant la confiance des consommateurs et en provoquant une très probable réaction de recul de filières et entreprises engagées. Les défauts structurels du PEF mobilisant la méthode standardisée d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) sont avérés et rendent cette méthodologie incompatible avec les objectifs politiques préalablement fixés et votés. Ces défauts, pour les produits biosourcés, ont déjà été mis en évidence par la communauté scientifique, par les instituts professionnels de la filière agricole et par la Commission Européenne au terme de dix années de travaux sur le PEF. Au point que depuis mars 2023, la Commission Européenne² a renoncé à en faire la méthode standard pour étayer les allégations environnementales, et a acté la pluralité des méthodes d'évaluation (directive Green Claims).

Que ce soit **l'unité fonctionnelle par kg**, unité inadaptée³ pour interpréter correctement l'impact sur l'environnement d'un processus agricole, **l'évaluation très insatisfaisante de la biodiversité** dans les propositions à date pour Ecobalyse, **l'absence de prise en compte adéquate des pollutions diffuses** (notamment eutrophisation) et de modélisation congruente des impacts des produits phytosanitaires (sur l'environnement et la santé environnementale) ou encore **l'invisibilisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ses externalités positives**, trop de limites existent pour considérer le socle méthodologique PEF comme étant adapté, robuste et fiable pour remplir la mission capitale attendue d'un étiquetage environnemental.

Un point rarement mentionné nous semble également préoccupant : les **métriques climat** du PEF, qui sont pertinentes pour les flux d'énergie appliqués aux produits manufacturés, **ne permettront pas en l'état des travaux sur Ecobalyse d'outiller la planification écologique pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire**. L'impact énergétique des engrais azotés de synthèse tendent par exemple à être invisibilisés. Nous enjoignons les pouvoirs publics à ouvrir les discussions scientifiques sur ce sujet.

¹ Product Environmental Footprint

² Commission Européenne - COM/2023/166 - 22 mars 2023, p.15

³ L'unité fonctionnelle en Analyse de Cycle de Vie est fondée sur la **valeur d'usage**. La valeur d'usage doit présider au choix de l'unité fonctionnelle en ACV. Pour des produits alimentaires, cette valeur d'usage est supposément liée à leur **valeur nutritionnelle** (Kcal, matière sèche...). Il n'est pas possible de considérer qu'un kg de soda, un kg de pommes, un kg d'huile et un kg de steak ont la même valeur d'usage. L'unité fonctionnelle aujourd'hui mise en avant (kg) ne reflète donc pas la valeur d'usage des produits alimentaires. Pour des produits agricoles, l'unité fonctionnelle pertinente serait bien plus logiquement l'hectare. Il y a là un véritable **problème scientifique, conceptuel et pratique** non résolu à date. Rien n'empêche d'évaluer un produit agricole à l'échelle du système de production et de la surface, puis de ramener la valeur écologique correspondante à l'équivalent « kg-nutritionnel ».

Nous constatons aussi que le **processus de concertation** que vos services ont mis en œuvre depuis mars de cette année n'a pas abouti, car il n'a pas suffisamment mobilisé le corpus de connaissances scientifiques. Malgré la transparence annoncée, un pan important des connaissances et outils scientifiques à disposition a été occulté du débat et même invisibilisé. En effet, débats et concertations ont été orientés vers la recherche de solutions uniquement techniques autour d'un socle méthodologique acté, le PEF/ACV, sans remise en cause de ce dernier ou d'ouverture conceptuelle pour dépasser ses importantes limites structurelles. Les réunions de travail n'ont jamais été consacrées à l'examen des connaissances scientifiques les plus récentes concernant les pratiques d'évaluation de nos disciplines (en agronomie et écologie par exemple). Du moins, seules les pratiques d'évaluation compatibles avec l'ACV ont été considérées, limitant drastiquement les possibilités et amputant de ce fait l'affichage environnemental de la possibilité d'intégrer des outils d'évaluation opérationnels et scientifiquement robustes.

Il nous semble problématique de continuer à travailler ainsi, en maintenant en position centrale un outil PEF dont cette année la Commission Européenne a établi officiellement l'impossibilité de l'imposer comme méthode de référence, notamment pour l'agroalimentaire, la pêche et le textile. Pour une pertinence adéquate, il sera indispensable de reconsidérer la place du PEF dans les outils d'évaluation environnementale pour les produits agricoles et issus du vivant.

Par ailleurs, en termes de transparence, nous constatons que les **résultats sur les 550 produits alimentaires** - qui devaient être rendus disponibles depuis des mois et avant toute finalisation méthodologique - ne l'ont pas été à date. Ils sont pourtant indispensables pour produire une analyse d'impact et de cohérence avec les politiques publiques environnementales, analyse qui devrait être un préalable à tout arbitrage.

Nous menons actuellement des analyses sur les signaux envoyés par les dispositifs PEF (Agribalyse), PEF-centrés (EcoBalyse), et à composante PEF minoritaire (Planet-score, Clear Fashion). Pour produire ces analyses et éclairer les discussions et débats techniques et scientifiques, des résultats stabilisés d'EcoBalyse nous sont indispensables.

Comme nous l'avons annoncé le 22 juin dernier en conférence en présence des services de l'Etat, nous vous adresserons début novembre une synthèse de nos observations et propositions, des connaissances mobilisables, ainsi qu'une analyse de la manière dont les outils d'évaluation environnementale actuels s'en emparent. Ces analyses porteront à la fois sur les avancées restant à accomplir pour consolider une méthode gouvernementale probablement plus largement affranchie du PEF, et sur la complémentarité préfigurée actuellement avec des outils indépendants. Cette complémentarité, évoquée notamment le 22 juin en conférence à l'Assemblée Nationale, nous semble une opportunité féconde pour une pédagogie trans-sectorielle telle que souhaitée par les pouvoirs publics (mais nécessairement peu différenciante à l'échelle des produits), et un éclairage expert à l'échelle des différentes catégories de produits. Un tel cadrage global pourrait permettre de respecter l'esprit de la loi votée par les parlementaires, à savoir accélérer la transition écologique et lutter contre le greenwashing, dans une dynamique de coopération.

Nous espérons vivement que le gouvernement s'appuiera sur cette synthèse afin de réaliser une analyse d'impact, et de prendre une décision scientifiquement éclairée sur le dossier Affichage Environnemental.



Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier, et sommes à la disposition de vos équipes pour partager nos analyses et nos constats. Nous souhaitons par nos travaux contribuer à l'émergence d'un cadre global d'information environnementale pertinent qui permettra d'emporter la confiance des citoyens, des producteurs et des consommateurs, pour accélérer la transition écologique. Les acteurs mobilisés sur ce dossier portent avec le gouvernement cet objectif commun, au service de l'intérêt général.

Comité d'Expertise Scientifique Interdisciplinaire sur l’Affichage Environnemental

**Marc
BENOÎT**
Agronome

**Vincent
BRETAGNOLLE**
Écologue

**Quentin
CHANCE**
Sociologue

**Jean-Louis
HEMPTINNE**
Écologue

**Agnès
TERRIEUX**
Géographe

